

Règlement du jeu

« Les Femmes sont à l'honneur sur ellesassurent »

ARTICLE 1 : Organisation

SMAVIE BTP, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, régie par le Code des assurances, 775 684 772 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 rue Louis Armand, 75015 Paris, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Les Femmes sont à l'honneur sur ellesassurent » (ci-après le « Jeu»), dont le principe et les modalités de participation sont décrits ci-après.

ARTICLE 2 : Durée

Le Jeu se déroule du 07 mars 2019 au 31 décembre 2019 inclus, soit pendant dix(10) mois consécutifs, sur le site www.ellesassurent.fr (ci-après « le Site ») exclusivement.

Le Jeu sera découpé en trois périodes avec un tirage au sort à chaque fin de période :

Période 1 : du 7 mars au 30 avril 2019

Période 2 : du 1^{er} mai au 31 juillet 2019

Période 3 : du 1^{er} août au 31 décembre 2019

(ci-après « la ou les Période(s) »)

SMAVIE BTP, organisatrice de ce Jeu, se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu pour quelque raison que ce soit et sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. SMAVIE BTP en informera par tous moyens les participants au Jeu.

ARTICLE 3 : Participants au Jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (ci-après « le Joueur »). L'ensemble des collaborateurs des entités du Groupe SMA, y compris leurs conjoints, descendants ou ascendants ne peuvent pas participer au Jeu. Pour les besoins du présent règlement, le terme « Groupe SMA » désigne la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (SMABTP) et la Société Mutuelle d'Assurance sur la vie du Bâtiment et des Travaux Publics (SMAVIE BTP) (ci-après les « Mutuelles »), de même que les sociétés que l'une et/ou l'autre des Mutuelles contrôle(nt) directement ou indirectement, les Groupements d'intérêt économique dont l'une et/ou l'autre des Mutuelles est (sont) membre(s).

La participation est limitée à une (1) seule participation par Joueur (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 4 : Conditions de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Joueur doit se connecter au Site pendant la durée du Jeu et cliquer sur le bouton « je participe » affiché sur la page d'accueil du Site et compléter le bulletin de participation en ligne.

A cet égard, il est précisé qu'en cliquant sur « Je participe », le Joueur sera automatiquement redirigé vers un article du Site où il devra trouver un code alphanumérique affiché dans le contenu de l'article (ci-après « le(s) Code(s) ») ainsi que le prénom d'une des femmes témoignant dans la rubrique « témoignages » puis saisir ses réponses dans le bulletin de participation dédié. Les Codes seront modifiés à chaque nouvelle période de Jeu.

Pour que la participation au Jeu soit validée, le Joueur doit avoir complété avec exactitude tous les champs figurant dans le bulletin de participation en ligne. A défaut, le Joueur ne pourra valider son bulletin de participation et ne sera donc pas éligible aux tirages au sort. Seront réputés non conformes aux présentes conditions : toute utilisation de bulletin de participation extérieure au Site www.ellesassurent.fr ou toute communication à SMAVIE BTP du bulletin de participation en ligne par voie postale ou télécopie.

ARTICLE 5 : Détermination des gagnants

Pour chaque Période, un tirage au sort sera réalisé parmi les Joueurs ayant donné la bonne réponse à la question posée et ayant renseigné un Code « gagnant ». Les tirages au sort seront réalisés dans les trente (30) jours ouvrés suivant l'issue de chaque Période.

Il est convenu que seule l'horloge du serveur de Smartfocus (routeur des emails) sera prise en compte pour les dates et heures de réception des bulletins de participation.

ARTICLE 6 : Dotations

Sont mises en jeu, pendant toute la durée du Jeu cinquante (50) box beauté d'une valeur unitaire de 50€ TTC, frais de port inclus (ci-après « le(s) Lot(s) »).

Sur la Période du 07 mars au 30 avril : 20 box sont mises en jeu.

Sur la Période du 1er mai au 31 juillet : 20 box sont mises en jeu.

Sur la Période du 01 août au 31 décembre : 10 box sont mises en jeu.

Le Lot ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part des Gagnants, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

SMAVIE BTP se réserve le droit de substituer, à tout moment, au Lot, un prix de même nature et de valeur équivalente si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 7 : Envoi des Lots

Les Gagnants recevront leur Lot par courrier postal à l'adresse qu'ils auront saisie dans le bulletin de participation dédié.

ARTICLE 8 : Responsabilité

SMAVIE BTP décline toute responsabilité pour tout incident ou accident qui pourrait survenir pendant la durée de jouissance du Lot et/ou du fait de son utilisation et, plus généralement, dans le cadre de la participation au Jeu. Le Lot est attribué sans aucune garantie. SMAVIE BTP ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages de toute nature liés à l'utilisation du Lot.

ARTICLE 9 : Protection des données personnelles

SMAVIE BTP, responsable de traitement, est amené à recueillir et à traiter vos données personnelles à des fins d'organisation, de suivi de l'opération à laquelle vous participez ainsi qu'à des fins de prospections.

Ces données sont destinées à SMAVIE BTP.

Conformément à la réglementation en vigueur, le traitement automatisé des données nominatives réalisées pour ce Jeu a fait l'objet d'un enregistrement au registre des traitements.

Vous disposez de droits que vous pouvez exercer par courrier postal au siège de l'assureur ou par mail à deleguealaprotectiondesdonnees@groupe-sma.fr.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la Politique de protection des données personnelles disponible sur notre site internet.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. Le présent règlement est consultable pendant toute la durée du Jeu sur le site internet www.ellesassurent.fr